



Utilisation des fonds de plan cadastraux dans le cadre des plans d'aménagement généraux (PAG)

L'utilisation des fonds de plan est arrêtée par le règlement grand-ducal du 25 octobre 2004 *concernant le contenu de l'étude préparatoire à présenter lors de l'élaboration ou de la mise à jour d'un plan d'aménagement général d'une commune* et par le règlement grand-ducal du 25 octobre 2004 *concernant le contenu du plan d'aménagement général d'une commune*.

Lors de l'étude préparatoire, les fonds de plan et les échelles varient en fonction du thème représenté :

| Etude préparatoire | | PAG | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Inventaire, évaluation, développement | Inventaire, évaluation, développement | Plan d'ensemble | Plan par localité |
| - | - | | |
| Protection paysage | Urbanisme | | |
| Circulation | | | |
| Échelle 1/10 000 | Échelle 1/ 5 000 | Échelle 1/ 10 000 | Échelle 1/ 2 500 |
| BD-L-TC | PCN actualisé | BD-L-TC | PCN |

Tandis que la BD-L-TC directement issue de l'interprétation d'un survol photogrammétrique à une date donnée (en l'occurrence 23 avril 2006) reflète un **état de fait** ; son contenu reste immuable jusqu'à son remplacement par des données nouvelles.

Le PCN, qui reflète un **état de droit**, est soumis à des mises à jour et des adaptations continues qui suivent de très près les transferts et les mutations de la propriété immobilière de sorte qu'on peut parler d'un plan cadastral actualisé quotidiennement au niveau parcellaire.

Afin de compléter le PCN en matière de bâtiments, l'administration du cadastre et de la topographie livre avec chaque commande une couche



supplémentaire où figurent un certain nombre de bâtiments (non encore présents sur le PCN), issus de la BD-L-TC. Les constructions ainsi obtenues ont été sommairement adaptées aux limites des parcelles sans être exhaustives pour autant.

D'où l'importance d'utiliser comme fond de plan de l'étude préparatoire, voire du PAG, les données cadastrales les plus récentes disponibles.

Principales caractéristiques des fonds de plan :

| BD-L-TC | LIMITES D'EXPLOITATION | PCN |
|---|------------------------|--|
| Géométrie | | |
| <ul style="list-style-type: none">* SAISIE AERIENNE-> objets visibles-> pas de limites de propriété-> bâtiments saisis le long corniche-> volume bâti non déterminable-> pas de différenciation de maisons -> en 3 dimensions | | <ul style="list-style-type: none">* SAISIE TERRESTRE-> bâtiments et parcelles existants numérisés-> bâtiments et parcelles complétés par lever-> différenciation suivant propriété / nature -> en 2 dimensions |
| Précision | | |
| Précision = ± 1 m en X,Y,Z | | |
| Etat | | |
| <ul style="list-style-type: none">* date du survol | | <ul style="list-style-type: none">* Mise à jour continue / état des mutations |
| Modèle de données réduit | | |
| ne répond pas à tous les besoins de gestion communale (canalisation, trottoir, éclairage public...) | | |
| !!! SITUATION DE FAIT et non SITUATION DE DROIT !!! | | !!! SITUATION DE DROIT et non SITUATION DE FAIT !!! |
| limites de terrain <> limites de propriété | | limites de propriété <> limites de terrain |



MODELE DE DONNES

| | BD-L-TC | PCN |
|-------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| • Type : | Vectoriel 3D | Vectoriel 2D |
| • Saisie : | Photogrammétrie - saisie numérique | Par scannage et digitalisation |
| • Topologie : | Néant (vocation cartographique) | Néant |
| • Couverture : | Nationale | Nationale |
| • Référencement : | LUREF | LUREF |
| • Echelle : | 1:5.000 | 1:2500 (en majorité) |
| • Actualité : | < 10 ans | < 3 à 6 mois (parcellaire) |
| • Précision : | 1 m (point défini) | 2,5 à 7,5 m (cm – remembrements) |

Il est à noter que les modalités de mise à disposition des données issues du PCN et de la BD-L-TC ont été regroupées en un seul règlement grand-ducal datant du 9 mars 2009.